



MAIRIE DE VITREUX



03.84.81.06.56

mairie.vitreux@wanadoo.fr

Permanences :

Mardi et vendredi
de 14h00 à 17h00

N°6-2020

Séance du 4 décembre 2020.

Présents : MM. Sébastien ANGEL, Didier CABESTANT, Lionel CHENILLOT, Rémi DI FABIO, Marc GENTY, Alain GOMOT, Sébastien LAMBERT, Hervé LEVY, Damien PERIARD,
Mme Sylvie GRANDPERRIN

Absente excusée : Mme Sonia ABRAHAM qui donne procuration à Mr Sébastien ANGEL

Secrétaire : Mr Sébastien LAMBERT

Le compte rendu de la réunion du 5 novembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

• **Travaux sylvicoles 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents par 11 voix :

-D'accepter le devis de l'ONF pour les travaux préalables à la régénération d'un montant de 1 529.85 € HT, parcelle 8r et 9r du Bois d'Amont.

- D'accepter le devis de l'ONF pour les travaux sylvicoles d'un montant de 7 470 € HT à partager avec Pagny, parcelles 1r, 13r, 14r et 17r.

-De demander un devis à l'entreprise CHECHILLOT pour le girobroyage.

- **Encaissement de chèque**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents par 11 voix d'accepter l'encaissement du chèque de M. BALLOT Guillaume d'un montant de 50€, en contrepartie de la sève de bouleau qu'il prélève sur les arbres de la commune au Vaudenay.

- **Renouvellement de l'abonnement à la vie communale**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents par 11 voix de renouveler son abonnement pour l'année 2021 à la revue « la vie communale » pour la somme de 121.40 €

- **Vote du quart des crédits d'investissement**

Le montant du quart des crédits en investissement voté pour 2021 est de 135 106.69 € pour le budget communal.

- **Renouvellement de l'adhésion à voisins vigilants**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents par 11 voix de renouveler l'adhésion au service mairie vigilante, dispositif efficace pour lutter contre l'insécurité dans notre commune (il permet à des voisins d'un même quartier, d'une même rue de participer à la sécurité avec l'appui de la municipalité).

L'adhésion annuelle est d'un montant de 333.33 € HT soit 400 € TTC.

- **SEDI : logiciel pour la gestion du cimetière**

Afin de faciliter la gestion du cimetière (vente de concession, reprise de concession), le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir un logiciel pour un montant de 4 665.66 € TTC.

Ce tarif comprend :

- Numérisation du cimetière (levée topographique et constitution des fichiers)
- Licence, installation de l'application & formation du personnel de Mairie

Une option supplémentaire « Numérisation et saisie des documents complémentaires » est possible au tarif de 411 € TTC. Le conseil municipal décide à 10 pour et une voix contre de souscrire cette option.

- **Cross des élèves de Vitreux pour le téléthon 2020.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents par 11 voix de verser la somme de 145.20 € pour 291 tours effectués par les élèves de la commune lors du cross organisé au profit du Téléthon, soit 0.50 € le tour.

- **Autorisation d'emprunt bassins de rétention.**

Pour le financement de cette opération, M le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt d'un montant total de 406 024 €, composé de deux lignes de prêts :

- Prêt taux fixe de 228 012 € sur 25 ans à 0.63%
- Prêt indexé livret A de 178 012 € sur 25 ans au taux livret A en vigueur.

A cet effet, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

- **Tarifs des redevances communales.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents par 11 voix, décide, à compter du 1^{er} janvier 2021, de fixer le tarif des redevances communales comme suit :

- Sacs poubelles
 - sacs de 30 L 0.84 € le rouleau de 20 sacs
 - sacs de 50 L 1.28 € le rouleau de 20 sacs
 - sacs de 100 L 1.70 € le rouleau de 20 sacs
- Photocopies
 - 0.15€ la copie (recto ou recto/verso, A4 ou A3)
- Concessions
 - Trentenaire : 45 €
- Alambic
 - Habitants de Vitreux : 15 euros la journée
 - Personnes extérieures au village : 30 euros la journée
- Affouage
 - 5 € le stère
- Location salle communale

TARIFS DE LOCATION EN EUROS TTC	SANS CHAUFFAGE	AVEC CHAUFFAGE Du 1 ^{er} /10 au 30/04
Habitants de Vitreux	70 €	85 €
Personne extérieure	95 €	110 €
Vin d'honneur (sans vaisselle) Habitants de Vitreux	20 €	
Vin d'honneur (sans vaisselle) Personne extérieure	40 €	
Association village REUNION	gratuit	
Association village REPAS	gratuit	10 €
Association extérieure REUNION	20 €	30

Vaisselle cassée ou accessoire

Pot à eau	3 €
Essoreuse	6 €
Tire-bouchon	4 €
Décapsuleur	0.80 €
Paire de ciseaux	7 €
Planche à découper	34 €
Plat à four inox 40x32	57 €
Casserole Ø18 cm	20 €
Cendrier (usage en extérieur)	2 €
Bac à glaçon	2 €
Ouvre-boîte	2 €
Tables avec pied	100 €
Chaises	28 €
Tapis de sol Entrée	15 €
Cafetière	25 €
Micro-onde	400 €
Percolateur	270 €
Poubelle intérieure 100L	130 €
Pelle+balayette	8 €
Serpillère	3 €
Seau	5 €
Balai brosse WC	5 €
Support papier WC	15 €
Linge à main	5 €
Tableaux	100 €
Éponge	1 €
Allume-gaz	7 €
Pendule murale	30 €
Escabeau	40 €
Aspirateur	150 €

Assiette plate en porcelaine	4 €
Assiette plate en arcopal	2 €
Assiette creuse en arcopal	2 €
Assiette à dessert en arcopal	1 €
Cuillère à café	0.50 €
Cuillère à soupe	1 €
Couteau inox	2 €
Fourchette	1 €
Louche en inox	6 €
Louchette	8 €
Louche à sangria	6 €
Écumoire	6 €
Grand couteau	14.50 €
Couteau à pain	5 €
Petit couteau à steak	4.50 €
Verre ballon 19 cl	1.50 €
Verre 16 cl	1.50 €
Verre Napoli 18 cl	1.50 €
Flûte	2.50 €
Tasse à café	1.50 €
Corbeille à pain	12 €
Plateau de service	12 €
Petit plateau rouge	12 €
Plat en inox oval	6 €
Plat en inox rond	6 €
Saladier arcopal	5 €
Saladier en grés Ø30	5 €
Seau à champagne	15 €
Pot à café isotherme	15 €

- **Cartes jeunes.**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents par 11 voix

- De devenir un point de vente classique et d'acheter les cartes jeunes au tarif en vigueur
- De les revendre à prix coûtant aux jeunes de la commune dans le respect des critères établis par Info Jeunesse Jura
- D'autoriser la secrétaire de mairie à acheter à la commune des cartes jeunes pour les membres de sa famille

- **Achat et échange de terrains.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité par 11 voix, décide :

- **D'acheter** les parcelles de Mme BATY cadastrées ZD 170 et 171 d'une superficie totale de 2ha 68a 60ca pour un montant de 6 000 €.

- **Prévoit** d'échanger un morceau de parcelle communale avec un morceau de parcelle appartenant à Mme CHENILLOT Paulette.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ces affaires.

- **Bassins de rétention.**

La DDT a fait une demande complémentaire de recherches hydroliques et topographiques pour les bassins de rétention.

Cette demande représente un coût supplémentaire de 3 876 € TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis.

- **Questions et informations diverses**

- Congés fêtes de fin d'année : La mairie sera fermée du 18 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclus.
- Feux tricolores : Les textes de lois concernant les feux comportementaux dans les villages vont être revus par le ministère. Le dossier de la commune est donc en attente.
- Abbaye d'Acey : elle sera raccordée à la fibre depuis la Haute-Saône.
- Ramassage ordures ménagères 2021

Communes				Bacs Jaunes		2020 →	2021
	Fréquence Bacs Gris	Jour de Collecte	Semaine	Fréquence Bacs Jaunes	Jour de Collecte	Semaine	Semaine
Salans	C 1	Mardi		C 0,5	Mardi	Paire	impaire
Saligney	C 1	Vendredi		C 0,5	Mardi	Impaire	paire
Sampans	C 1	Mardi		C 0,5	Mercredi	Paire	impaire
Santans	C 1	Mercredi		C 0,5	Mercredi	Impaire	paire
Seligny	C 1	Jeudi		C 0,5	Jeudi	Paire	impaire
Sermange	C 1	Vendredi		C 0,5	Mardi	Impaire	paire
Serre les moulières	C 1	Vendredi		C 0,5	Mardi	Impaire	paire
Souvans	C 1	Mercredi		C 0,5	Mercredi	Paire	impaire
Tassenieres	C 1	Jeudi		C 0,5	Jeudi	Paire	impaire
Tavaux (Mulotte)	C 1	Lundi		C 0,5	Lundi	Paire	impaire
Tavaux cité	C 1	Lundi		C 0,5	Lundi	Paire	impaire
Tavaux village	C 1	Lundi		C 0,5	Lundi	Paire	impaire
Taxenne	C 1	Mardi		C 0,5	Mardi	Impaire	paire
Thervay	C 1	Vendredi		C 0,5	Mardi	Impaire	paire
Thervay "Balançon"	C 1	Vendredi		C 0,5	Mardi	Impaire	paire
Vaudrey	C 1	Mercredi		C 0,5	Mercredi	Paire	impaire
Vieille Loye (la)	C 1	Mercredi		C 0,5	Mercredi	Impaire	paire
Villangrette	C 1	Jeudi		C 0,5	Lundi	Impaire	paire
Villers robert	C 1	Jeudi		C 0,5	Jeudi	Paire	impaire
Villette les dole	C 1	Vendredi		C 0,5	Vendredi	Impaire	paire
Villiers Farlay	C 1	Mercredi		C 0,5	Mercredi	Impaire	paire
Vitreux	C 1	Mardi		C 0,5	Mardi	Impaire	paire
Vriange	C 1	Vendredi		C 0,5	Mardi	Impaire	paire

- Horaires déchetterie 2021

Horaires 2021 des déchèteries du SICTOM de la zone de Dole

HIVER : du 2/01/2021 au 20/03/2021 puis du 11/10/2021 au 31/12/2021

HIVER	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi
du 2/01/2021 au 20/03/2021 puis du 11/10/2021 au 31/12/2021												
DOLE	9h30-11h45	14h00-16h45	9h30-11h45	14h00-16h45	9h30-11h45	14h00-16h45	9h30-11h45	14h00-16h45	9h30-11h45	14h00-16h45	9h30-11h45	14h00-16h45
BREVANS	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45
TAVAU		14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45
CHAUSSIN	9h30-11h45			14h00-16h45	9h30-11h45		14h00-16h45		13h30-16h45		13h30-16h45	
MT/VAUDREY												
V FARLAY			9h30-11h45			13h30-16h45	9h30-11h45				9h30-11h45	13h30-16h45
DAMPIERRE				14h00-16h45		14h00-16h45	14h00-16h45		9h30-11h45	14h00-16h45	9h30-11h45	14h00-16h45
MONTMIREY					9h30-11h45						9h30-11h45	13h30-16h45
SALIGNEY						13h30-16h45					9h30-11h45	13h30-16h45
SAINT AUBIN					9h30-11h45						9h30-11h45	13h30-16h45

ÉTÉ : du 22/03/2021 au 9/10/2021

ETE	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi
du 22/03/2021 au 9/10/2021												
DOLE	9h00-11h45	14h00-17h30	9h00-11h45	14h00-17h30	9h00-11h45	14h00-17h30	9h00-11h45	14h00-17h30	9h00-11h45	14h00-17h30	9h00-11h45	14h00-17h30
BREVANS	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h45
TAVAU		13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h45
CHAUSSIN	9h00-11h45		9h00-11h45	14h00-17h30	9h00-11h45	14h00-17h30	9h00-11h45	14h00-17h30	9h00-11h45	13h30-17h30	9h00-11h45	13h30-17h30
MT/VAUDREY				13h30-17h45	9h00-11h45		13h30-17h45		9h00-11h45	13h30-17h45	9h00-11h45	13h30-17h45
V FARLAY			9h00-11h45			13h30-17h45	9h00-11h45		9h00-11h45		9h00-11h45	13h30-17h45
DAMPIERRE			9h15-11h45		9h00-11h45	13h30-17h30	9h00-11h45	13h30-17h30	9h00-11h45	13h30-17h30	9h00-11h45	13h30-17h30
MONTMIREY			9h00-11h45								9h00-11h45	13h30-17h45
SALIGNEY					9h00-11h45	13h30-17h45					9h00-11h45	13h30-17h45
SAINT AUBIN					9h00-11h45						9h00-11h45	13h30-17h45

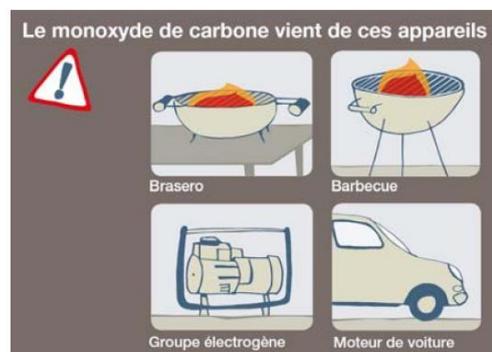
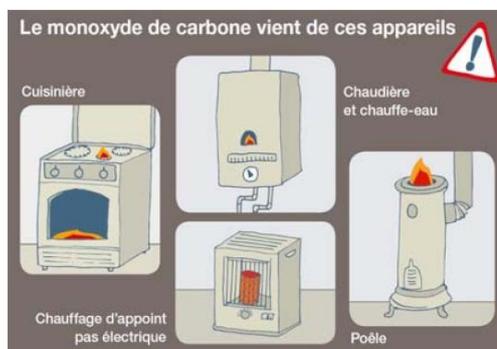
FICHE N°3 : LE MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux car il ne se voit pas et n'a pas d'odeur.



Le monoxyde de carbone peut provoquer :
- des évanouissements
- des décès.

D'où vient-il ?



Comment se protéger ?

- Faire vérifier les appareils de chauffage par un professionnel,
- Ne pas utiliser les appareils de cuisson pour se chauffer,
- Ne pas utiliser les appareils prévus pour l'extérieur (barbecue, brasero) dans un logement
- N'utiliser que du bois sans verni et sans peinture pour un poêle à bois
- Ne pas utiliser un chauffage d'appoint plus de 2 heures de suite
- Ne pas boucher les ouvertures qui permettent la circulation d'air (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain...)
- Aérer chaque jour les pièces pendant au moins 10 minutes, même en hiver et toute l'année en raison de la covid.

En cas d'urgence

Contactez les secours :

18 : Pompiers

15 : Samu

114 : Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)

112 : Numéro d'urgence depuis un portable



Retrouvez toutes les informations sur le site internet des services de l'Etat dans le jura : www.jura.gouv.fr

FICHE N°4 : L'hiver, c'est aussi...

Des mesures barrières
contre les maladies
virales

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/les-maladies-de-l-hiver/>



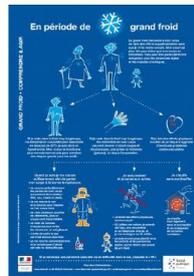
Des mesures de prévention
pour les travailleurs
en extérieurs

<http://www.inrs.fr/risques/froid/prevenir-risques.html>
<https://www.preventionbtp.fr/Actualites/Toutes-les-actualites/Droit/Grand-froid-rappel-des-obligations-de-l-employeur>



Des mesures de prévention
en cas de grand ou
très grand froid

http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/evenement_climatique/froid/campagne.asp



Des mesures de prévention
en cas de neige ou verglas



Toutes les informations sur
<http://www.jura.gouv.fr/>
Et réseaux sociaux :
@Prefet39
Préfet du Jura
@Prefet39

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

L'équipe municipale vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année, malgré la situation sanitaire actuelle. Prenez soin de vous et de vos proches.

